

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 42

Artikel: Les jours de pluie dans le bon vieux temps
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

L'aristocratie des bêtes à cornes.

Quelques éleveurs français, de retour d'une excursion en Angleterre, donnent de curieux détails sur les grandes races bovines de ce pays. Les descendants du célèbre *Durham* y atteignent des prix invraisemblables, et les rejetons de ce tronc illustre y forment comme une caste nobiliaire, où se rencontrent les noms les plus aristocratiques, tels que *Duke of Glocester*, *Baroness* et *Duchess of Oxford*, *Eastern Emperor* et autres appellations tirées de l'annuaire héraldique. Tous grands seigneurs, ces excellents animaux, qui dans le rêve de leur œil vague et doux n'ont jamais aspiré sans doute à de si hautes destinées. C'est peut-être un effet de la justice secrète du sort. Les titres honorifiques, qui chez les humains ne décorent souvent que la vanité stérile ou perverse, s'appliquent ici à des êtres qui ne signalent leur existence que par l'excellence de leurs services. Tel de ces hauts personnages encornés, *Duke of Waterloo*, par exemple, renommé pour la perfection de ses produits, ne fait-il pas plus, en effet, pour le bien-être de l'humanité que les auteurs de carnages et de misère auxquels son nom fait penser ?

« On peut être héros sans ravager la terre ! »

La grande race *Durham* s'est divisée en deux branches, celle des *Bates* et celle des *Booth*. Il y a lutte entre les deux nobles maisons ; l'excentricité britannique a pris ardemment parti pour l'une ou pour l'autre, et il arrive souvent que l'entraînement et les préjugés de naissance font déprécier ou estimer outre mesure les mérites de tel ou tel sujet, comme on le voit aussi dans la race humaine. C'est ainsi que *Duke of Somerset*, âgé de onze mois et demi seulement, s'est vendu 52,000 fr., quoique les éleveurs français aient pu constater chez lui d'assez graves défauts. Il suffisait, ajoutent-ils, qu'il fût le fils de la pure *Duchess 117^{me}* pour qu'on en demandât un prix aussi élevé. Un veau de cinq mois était estimé plus de 21,000 fr., pour appartenir à la tribu des *Duchess* :

..... Car aux âmes bien nées

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Les privilèges de naissance atténuent aussi les effets destructeurs de l'âge ; c'est ainsi que la vieille *Ardie Duchess 3^{me}* a été payée 80,000 fr., malgré ses onze ans bien comptés. Une autre *Duchess* a été achetée également 80,000 fr. à lord Dunmore.

La plus belle écurie, non pour la somptuosité,

mais pour la qualité des sujets, est celle de lord Fitz Hardinge. C'est là que réside *Duke of Connaught*, acheté pour 118,000 fr. Chaque dérangement de ce noble animal est payé 1300 fr. Au passage des éleveurs français, il y avait près de lui *Duchess of Leicester*, appartenant à lord Bective, et *Duchess 125^{me}*, à M. Allsopp, ainsi que d'autres dames de haut parage, qui étaient venues de divers côtés lui constituer pendant quelques jours une brillante cour féminine.

La même écurie compte plusieurs autres sujets dont les prix varient entre 25 et 30,000 fr. Lord Hardinge n'aurait pas besoin cependant de s'occuper d'élevage pour assurer son existence, car on pense qu'il a plus de trois millions de revenus ; il possède à Londres 229 maisons autour de l'un des plus beaux squares, et sa terre a une étendue de 10,000 hectares.

On cite tel autre noble lord qui dépense des sommes énormes pour assurer la supériorité de l'élevage anglais, parce qu'il pense que noblesse oblige et qu'il considère comme un devoir patriotique de ne pas laisser déchoir une race formée dans l'un des comtés de son pays.

On a mis grand soin jusqu'ici à éviter toute mésalliance entre les *Bates* et les *Booth*. Il y a cependant quelques éleveurs moins entêtés, et l'on cite, par-ci par-là, quelques unions entre les deux familles rivales, entre autres celle de *Prince impérial*, appartenant aux *Booth*, et la fille de *Duchess 51^{me}*, un illustre rejeton des *Bates*. Souhaitons qu'ils vivent heureux et qu'ils aient de beaux enfants !

Les chiffres les plus étonnants nous sont fournis par le tableau suivant ; ce sont ceux d'une vente faite à la ferme de New-York-Mils, en Amérique, et dont les sujets ont été achetés par des éleveurs anglais :

4 ^{me} <i>Duchess of Oncida</i>	131,000 fr.
10 ^{me} »	141,000 »
1 ^{re} »	160,000 »
10 ^{me} <i>Duchess of Genova</i>	183,000 »
8 ^{me} »	210,000 »

Les jours de pluie dans le bon vieux temps. — Comme il pleut très fort dans ce moment (14 octobre) et que je vois passer une vraie procession de parapluies sur le Grand-Pont et dans nos rues, je me suis tout à coup demandé comment on se comportait autrefois par un temps pareil, alors que le pa-

rapluie n'était pas inventé. J'ai cherché dans mes paperasses et voici ce que j'ai trouvé :

« Jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, — notez ceci, — domina toujours le parasol, c'est-à-dire un meuble destiné à garantir du soleil ; car les personnes qui en faisaient usage ne sortaient jamais à pied que lorsqu'il faisait beau. En temps de pluie, elles demeuraient au logis, ou, si elles sortaient, c'était en chaise ou en carrosse.

Les hommes de qualité ne sortaient guère qu'à cheval, et ils avaient, pour se préserver des intempéries, le chapeau à larges bords et le manteau.

Quant aux bourgeois et aux artisans, s'ils n'avaient pas de manteau, eh bien ! ils étaient mouillés, voilà tout.

D'ailleurs, on sortait incomparablement moins autrefois que de nos jours ; puis, les villes étaient moins grandes ; surpris par la pluie, on avait vite fait de rentrer chez soi. Ajoutons que la plupart des maisons formaient des saillies, véritables auvents, qui servaient d'abri en cas de besoin.

Le parapluie n'apparaît qu'à l'époque où se prépare la transformation profonde d'où va sortir la société moderne, société où presque tout le monde gagne sa vie, travaille, produit de façon ou d'autre, et forcément, quelque temps qu'il fasse, est obligé d'aller à ses affaires ; où la multiplication même des moyens de transport à bon marché est loin de satisfaire à tous les besoins, où le parapluie devient, par conséquent, un objet de première nécessité. »

Ainsi, tandis que le parasol était jadis l'attribut des classes riches et l'emblème de la vieille société, le parapluie est aujourd'hui l'emblème respectable de ce monde nouveau où tous les rangs sont confondus sous une même loi économique et morale.

Il fut un temps où posséder un parapluie était tout au moins un signe d'aisance, et il n'était pas rare d'entendre le vulgaire dire : « Ces gens doivent être parfaitement dans leurs affaires ; la famille possède deux parapluies. » Aujourd'hui, quel progrès !

Trouvez-moi donc une famille bien ordonnée qui n'ait pas, si pauvre qu'elle soit, un parapluie. Ah ! c'est que le parapluie est un emblème, un symbole, il signifie : travail, prévoyance et conservation.

On prix à la lotéri.

La société d'août Trelututu, de pé la Mâodietta, que l'est 'na société de musicarès que djuont de la trompette, avai einviâ d'atsetâ on bombardon ein mibé, po bin fère zonnâ la bâssa ; mâ cé tsancro d'instrumeint dévessâ cotâ 25 picès, et ma fâi 25 picès ne sè trâovont pas asse châ qu'on soulon assâiti ; et po sè trovâ cé ardzeint, l'aviont décidâ de fère 'na lotéri, qu'on lâi dit assebin onna trombolâie, que faut don atsetâ cauquès prix, et on veind dâi beliets 50 centimes, qu'on lè tirè ao soo dein on tsapé. Cilliâo beliets ont tsacon on mimero, po savâi à quoui sont, et lo premi beliet qu'on tirè a lo premi prix, lo sécond beliet, lo second prix, et adé dinsé tanquî que n'iaussé pemir de prix, et lè beliets que restont dein lo tsapé, n'ont rein.

Lo premi prix dévessâi être on bio parapliodze ein sîa, de 15 francs 25, que fasâi rudo einviâ à 'na pourra serveinta qu'ein avâi ion qu'avâi lè baleinès divorçâies et lo corbin trossâ. Mâ la pourra drola n'avâi pas 50 centima po atsetâ on beliet. Adon coumeint l'avâi révâ que l'avâi z'u cé parapliodze avoué lo mimero noinantè-trâi, lâi faille cé beliet coute qui coute, et coumeint le volliâvè pas que sâi de de demandé 50 centimes à quoui que sâi, le tracé la demeiinde lo tantou à Inverdon tsi on perruquier que lâi avâi z'âo z'u offai d'atsetâ sè cheveux on dzo que l'étâi z'ua queri po 15 centimes de pomarda, po l'abbâyi, kâ po onna balla tignasse, l'avâi onna balla tignasse. Lo perruquier, lâi ein baillè bo et bin onna pice de 5 francs et la serveinta, après avâi einfatâ sa téta déplioumâie dein onna béretta, retracè contrè la Mâodietta po atsetâ cé mimero 93, que pé bounheu le pu onco trovâ.

La demeiinde d'après, que dévessont teri lè beliets ao soo, le va, quand bin l'étâi on bocon vergognaosa, kâ le seimbliâvè 'na tota vilhie avoué sa téta tote einfonçâie dein sa béguine, et lè dzeins la vouâitivont ; mâ l'avâi tant einviâ dâo parapliodze et l'étâi tant sura de l'avâi, que le volliâvè être quie, et à ti lè mimero qu'on criâvè, le vouâitivè son beliet, quand bin lo savâi per tieu. Ma fâi, diabe lo pas que saillesse ion dâi premi, et tota penâosa, l'allâvè sè reintornâ quand l'out boeilâ : Mimero 93. Adon, tota rovieinta, l'escarbouillè lo mondo po s'avanci po queri son prix, tant l'avâi couâte de l'avâi ; mâ quand le teind la man, crayant d'avâi lo parapliodze, on lâi baillè..... onna pegnetta.

Lè dou conseillers.

Dou grands conseillers se contrepoinâtâvont l'autra né rappoo à 'na loi qu'a été votâie dein la derrière séchon dâo Grand Conset, et ion dâi dou desâi que l'étâi 'na dieuséri de l'avâi votâie.

— Eh bin, lâi fâ l'âutro, te n'avâi qu'à demandâ la parola po dévesâ contrè, tandi que te n'as pas pipâ lo mot. T'és adé à borbottâ ein après, et jamé te n'âovrè la botse dein lè tenâbliès.

— Coumeint ! jâmé n'âovro la botse ?

— Ma fâi na ! quand l'âs-tou âovrta ?

— Ti lè iadzo que te demandè la parola, que ne su pas fotu de mè rateni de bâilli.

LE SECRET DU CAPITAINE

Sept ou huit officiers du 32^e de ligne, réunis au mess de la rue des Lices, à Angers, devisaient joyeusement, en fumant leur cigare, un soir du mois de juin.

— Savez-vous, messieurs, s'écria tout à coup le jeune lieutenant d'Avril, à la physionomie ouverte et fine, savez-vous que le lieutenant Turel se marie ?

— Ce n'est pas possible !

— Mais si, j'en suis certain. On m'a conté tantôt la chose. Il épouse une charmante jeune fille qui lui apporte esprit, dot et beauté.

Il y eut une exclamation presque générale.

— Est-il heureux, ce Turel ! disaient les uns. Il est né coiffé ; tout lui réussit.

— A quand les noces ? demandaient les autres. Il faut espérer que nous serons de la partie.